

**Date de convocation :**

Le 24 septembre 2018

**Date d'affichage :**

Le 24 septembre 2018

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Quorum : 10

**COMMUNE DE BEAULIEU-LÈS-  
LOCHES****Département d'Indre-et-Loire****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 octobre 2018****Compte-rendu du Conseil Municipal****DCM-064. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAIN (CCLST)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, telle qu'approuvée par le conseil Communautaire du 20 septembre 2018.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

**DCM-065. CCLST : RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour, et 1 abstention (*M. Dominique BERTHAULT*) :

- Accepte d'abonder le fonds de solidarité de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, destiné à couvrir le solde négatif des dotations 2017/2018 de 40 communes membres
- Décide la révision libre de l'attribution de compensation 2017 de Beaulieu-lès-Loches (hors transfert de charges) en diminuant celle-ci du montant du reversement au fonds de solidarité comme suit :
  - Montant de l'Attribution de Compensation (AC) 2017 versée par la CCLST : 38 232 €
  - Montant du reversement au fonds de solidarité versé par la commune : 14 655,75 €
  - Montant de l'AC 2018 (hors transfert de charges) révisée : 23 576,25 €

**DCM-066. MODIFICATION DU RIFSEEP**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de modifier le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- Autorise Mme le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis.
- Modifie la délibération n°2017-113 du 18 décembre 2017.
- Dit que cette délibération complète les délibérations n°2014-025 du 10 mars 2014 et 2013-052 du 28 juin 2013 relative au régime indemnitaire de la Police Municipale.
- Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires au Chapitre 12, articles 6411 et 6413.

**DCM-067. CONVENTION POUR LA CLASSE EXTERNALISÉE DE L'IME LES ALTHÉAS DE L'ADAPEI**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la convention pour la classe externalisée de l'IME les Althéas, avec l'ADAPEI, l'inspection Académique, et les mairies de Ferrière-sur-Beaulieu et Beaulieu-lès-Loches.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

**DCM-068. BUDGET 2018 : DÉCISION MODIFICATIVE n°5**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°5 du budget nécessaire pour effectuer les travaux et la maîtrise d'œuvre de péril imminent concernant la ruelle du Diable.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

**DCM-069. TRAVAUX RUELE DU DIABLE : AUTORISATION DE MARCHÉ**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux nécessaires à la levée du péril imminent de la Ruelle du Diable.
- Autorise Mme le Maire à signer le marché de travaux avec ROC CONFORTATION pour un montant de 52 911,60 € TTC.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Le Compte-rendu du dernier conseil syndical du SIEIL est à disposition de chacun à la mairie.

M Philippe MÉREAU informe qu'il y a eu des soucis d'inscriptions au transport scolaire en ce début d'année scolaire. Le Syndicat de Transport Scolaire du Lochois l'a informé qu'il y avait plus d'inscrits que de places dans les bus. A ce jour, il n'a été noté aucun dépassement d'effectifs dans ce transport collectif.

M Philippe MÉREAU informe également que depuis lundi dernier, un nouvel instituteur, M. GENUITE est en poste jusqu'à la fin d'année pour remplacer M. SAINTIER.

Fin du Conseil à 20h15.

Prochain Conseil Municipal le 26 novembre 2018

**Le secrétaire de séance :**

**Affiché le :** 11 OCT 2018